1-212000905-20240228-117-DE

cusé certifié exécutoire

ception par le préfet : 05/03/2024 ur l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL Du 28 février 2024

Nº 14

OBJET: Demande de subvention Association FIGHJULA I PETRI.

Date de la convocation : 26/02/2024

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de votants: 13

Ouorum: 08

Secrétaire de séance Monsieur LAPORTE Bernard L'an deux mil vingt-quatre, et le mercredi 28 février, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique extraordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA Jean-Dominique, 2ème Adjoint.

Etaient présents: Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard.

Etaient absents: Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Absents représentés: Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Télécopie: (33) 04 95 52 27 75

1-212000905-20240228-117-DE

cusé certifié exécutoire

ception par le préfet : 05/03/2024

ur l'autorité compétente par délégation

Le Président expose que l'association FIGHJULA I PETRI dont le but et la remise en état et la revalorisation du Patrimoine qui est intervenue sur la fontaine de Casanova sollicite une subvention de fonctionnement de 500,00 euros.

Le Président propose au Conseil Municipal de bien vouloir répondre favorablement à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix pour l'attribution d'une subvention de 500,00 euros.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA

\-212000905-20240228-117-DE cusé certifié exécutoire ception par le préfet : 05/03/2024

ır l'autorité compétente par délégation

Fighjuja i Petri

Da l'arghjalí à i petri testimonii

Siège social : 17, Cauro Sottanu – 20117 CAURO – Web : www.fighjulaipetri.com

Email: fighjulaipetri@gmail.com - Facebook: @fighjulaipetri

COMMUNE DE COGGIA

A l'attention de Monsieur le Maire

20118 COGGIA

Objet : Demande de subvention

Afa, le 23 février 2024

Monsieur le Maire,

Je me permets de solliciter votre bienveillance pour une demande de subvention de fonctionnement qui nous permet de maintenir nos activités en faveur de la défense du patrimoine bâti ancien et vernaculaire.

Cette subvention nous permettra de financer une partie de notre fonctionnement pour l'action de valorisation de la « Funtana di Casanova » que nous avons projeté durant la journée du dimanche 03 mars 2024 en collaboration avec des bénévoles originaires de votre commune.

Le montant de la subvention sollicité pour ce genre d'action pour la restauration du patrimoine vernaculaire est de 500 € (cinq cents euro) par jour.

Je reste à votre entière disposition et vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier SIMONPIETRI le Président de l'association 1-212000905-20240228-117-DE

cusé certifié exécutoire

ception par le préfet : 05/03/2024 ur l'autorité compétente par délégation